Zeitschrift: L'exploitée : organe des femmes travaillant dans les usines, les ateliers et les ménages

Band: 2 (1908)

Heft: 4

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 06.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Deuxième année. N° 4. 2 août 1908

L'EXPLOITÉE

Organe des femmes travaillant dans les usines, les ateliers et les ménages

ORGANE OFFICIEL DE LA FÉDÉRATION OUVRIÈRE DES AIGUILLES

Paraissant le premier dimanche de chaque mois.

Le numéro: 10 centimes.
Par 20 exemplaires, 5 c. le numéro.
Par 200 ex., 2 1/2 c. le numéro.

Rédaction et Administration.
Adresser toutes correspondances et réclamations à *Marguerite Faas-Hardegger*, chemin de la Charrue, 5, Berne.

ABONNEMENTS
Pour la Suisse, une année : **1 fr. —**
Pour l'étranger » **1 fr. 50**

AVANT L'ORAGE

Avez-vous vu quelquefois un tonnelier retourner brusquement sur son ouverture un tonneau rempli d'eau? Avez-vous remarqué la peine avec laquelle les premiers jets d'eau parvenaient à sortir?

Eh bien! camarades, je m'étais proposé de vous raconter toutes les misères et toutes les injustices scandaleuses qui se sont passées ces dernières semaines. Mais je suis un peu comme ce pauvre tonneau trop rempli et trop brusquement retourné. Je ne sais pas où commencer. J'en suis malheureuse. J'en étouffe.

* * *

J'aurais voulu d'abord vous causer du crime commis contre notre camarade Wassilief et vous parler de son amie désespérée et de son petit enfant. Mais d'autres ont écrit et parlé mieux que je ne saurais le faire et vous connaissez toute la tristesse et toute la répugnance de ce fait si pénible.

* * *

Je m'étais proposé ensuite de vous causer de la signification nouvelle des lois sous lesquelles nous vivons.

Je tenais à vous dire que ce n'est pas dans le Valais conservateur seulement que les autorités adoptent la coutume d'interdire nos réunions et nos conférences « jusqu'à ce que les renseignements demandés sur le conférencier soient arrivés ». Notre camarade et ami Richter vient, à son tour, de l'éprouver dans la ville protestante et cultivée de Bâle.

Déjà à Lucerne, quelques jours auparavant, le camarade Richter, à la suite d'une conférence sur Dieu et son origine, ou quelque chose de semblable, avait été incarcéré arbitrairement sous l'accusation d'avoir offensé Dieu.

Ce Dieu tout-puissant ne peut-il donc pas se venger lui-même, si vraiment il a été offensé? Et, s'il dédaigne de le faire ou s'il est assez indulgent pour se taire, pourquoi *Ses* corbeaux contrecarrent-ils *Sa* volonté?

Sont-ils si sûrs de la comprendre?

* * *

Mais je me laisse aller à des réflexions qui peuvent entraîner des suites fâcheuses! J'allais oublier que nous n'avons plus la liberté de la presse.

Jusqu'à maintenant, quand on nous traitait, dans les journaux « moraux », de « colporteurs de brochures antipatriotiques et pornographiques » peu importait : devant des tribunaux fédéraux, on pouvait encore (peut-être!) espérer obtenir raison. Mais, dorénavant, ce que nous écrivons en Suisse pourra être jugé à Berlin, à Moscou, n'importe où, pourvu qu'il se trouve un accusateur.

Mais oui, parfaitement. Examinez ce fait : un rédacteur suisse, qui a écrit en Suisse, dans un journal suisse, vient d'être mis en accusation par un Français et jugé à Lyon. Désormais, si nous écrivons quelque chose contre le Petit-Père de la Russie, nous risquons de blesser le cœur d'un patriote russe réfugié chez nous et dévorant en nos hôtels ou en quelque villa d'étrangers sa fortune sauvée. Et nous aurons à répondre de nos écrits devant ses tribunaux.

Notre liberté de presse, en fait, vient d'être engloutie à l'étranger, et les hommes à qui nous avons « donné nous-mêmes le pouvoir de régler les affaires de la patrie » s'en soucient fort peu, car, en ce cas, l'étranger fait leur affaire à eux qui ont des raisons pour rendre muette la voix du peuple.

Mais, assez des lois! Il y a longtemps que des camarades nous disaient qu'elles n'étaient que des paperasses. Nos sentiments, façonnés au gré des maîtres, se refusaient jusqu'alors à le croire. Il nous a fallu en faire l'expérience nous-mêmes. Finalement, les désillusions ont du bon.

* * *

Venons-en à nos mouvements, d'une réalité incontestable.